

10 SEPTEMBRE : ENSEMBLE, EN GRÈVE !

Nos droits :

- L'appel syndical protège, même sans carte syndicale.
- Secteur privé : tu peux faire grève sans prévenir.
(Conseillé d'informer ton employeur.)
- Secteur public : certaines professions doivent prévenir 48h avant.
- Aucune sanction possible, sauf retenue de salaire.

Tenir dans la durée :

- Cantines collectives : partageons nos repas.
- Circuits courts : soutenons l'économie locale.
- Entraide : covoiturage, garde d'enfants, coups de main.
- Moments joyeux : chants, jeux, tricot, chorégraphies.
- Espaces de repos : souffler, boire un café, se soutenir.

Le jour J : apporte de quoi partager avec les copains !

Les caisses de grève :

- Elles existent pour compenser la perte de salaire.
- Ne pas hésiter à demander : des millions d'euros restent bloqués !
- Ce n'est pas de la charité, c'est de la solidarité.

À Saintes : Bourse du travail – 1 rue Louis-Sercan. Un